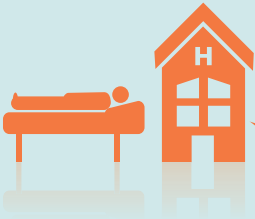




GRIPPE : 5 informations pour éviter L'HOSPITALISATION

LA GRIPPE



ELLE EST DANGEREUSE

- Risque de complications graves.
- Risque de perte d'autonomie.
- Risque de décès.

ELLE EST IMPRÉVISIBLE

- Les virus changent d'une année sur l'autre.
- Il est impossible de prévoir la gravité de l'épidémie.



LE VACCIN



IL SAUVE DES VIES

- Il aide à combattre les virus.
- Il diminue le risque de complications.

IL EST SANS DANGER

- Effets secondaires sans gravité : petite fièvre, gêne locale...



IL PROTÈGE VOTRE ENTOURAGE

- Il réduit le risque de transmission à un proche.

**POUR ÉVITER L'HOSPITALISATION,
PASSEZ À LA VACCINATION**



Vous avez 65 ans et plus ?
Vous êtes atteint(e) d'une
maladie chronique ?

Vous êtes particulièrement concerné(e) par la grippe.
Vous avez plus de mal à lutter contre les virus.
Le risque de complications augmente, et vous risquez
l'hospitalisation, voire le décès.

À partir de 65 ans, le risque d'hospitalisation
dû à la grippe est **multiplié par 3**.

Durant l'épidémie de grippe de l'hiver dernier :

91% des décès concernaient des 65 ans et +.

74% des cas graves admis en réanimation
avaient une **maladie chronique**.
69% n'étaient pas vaccinés.

Quels sont les risques
de complications ?

La grippe est une infection respiratoire qui peut entraîner
des complications graves telles que :
pneumonie ou aggravation d'une maladie chronique existante
(insuffisance respiratoire, diabète, problèmes cardiaques...).

**Le vaccin
est-il efficace ?**

Les virus de la grippe changent d'une année sur l'autre.
C'est pourquoi la composition du vaccin change aussi.
Même quand son efficacité est modérée, le vaccin reste
le moyen le plus efficace pour se protéger. Il réduit le risque
de décès de 35 % en moyenne chez les 65 ans et plus.
**L'arrivée de l'épidémie étant imprévisible,
faites-vous vacciner au plus tôt !**

FLY GRIP-06/15 - ANTIMALIE - P.C.S., Paris B 378 899 363.

**POUR ÉVITER L'HOSPITALISATION,
PASSEZ À LA VACCINATION**



Document réalisé en collaboration
avec l'Inpes, l'InVS et la Direction
générale de la santé.

ameli-sante.fr